

MR

## Prévenir et punir la délinquance sexuelle

Belga

Mis en ligne le 30/01/2007

Le MR a rédigé une étude complète de l'approche de la délinquance sexuelle. Intitulé "la délinquance sexuelle: prévenir et punir", ce document d'une centaine de pages publié par le Centre Jean Gol, reprend une série de mesures touchant toute la chaîne de la délinquance sexuelle.

"La prévention est un volet fondamental que l'on n'abandonne pas mais cela ne suffit pas toujours. Les récidives sont une réalité. Le but est d'être pratique, d'arriver à un vrai résultat", a souligné mardi Hervé Hasquin, député fédéral et administrateur délégué du Centre, lors de la présentation de ce document qui veut concilier à la fois la liberté de tout un chacun et la sécurité de tous.

Le MR propose notamment une refédéralisation du volet "mineurs délinquants" du droit de la jeunesse, une prévention accrue, un meilleur suivi des victimes ainsi que des mesures plus répressives. Parmi celles-ci figurent notamment des peines de sûreté pour les délinquants sexuels ainsi qu'une obligation de suivre un traitement pour ceux-ci dès l'arrivée en prison. Pour Daniel Bacquelaine, chef de groupe MR à la Chambre, la répartition actuelle des compétences en matière de mineurs délinquants n'est pas cohérente. "Celui qui décide des mesures, à savoir le fédéral, doit être garant de son exécution", dit-il.

Pour Christine Defraigne, chef de groupe MR au Sénat, la prévention d'actes de délinquance sexuelle doit être menée dès l'enfance. Elle plaide ainsi pour le développement chez les enfants de la capacité de "parler affectif et relationnel" car il y a encore trop souvent de carences. Elle estime que ce manque de repères pourrait être contré par l'élargissement du service volontaire d'utilité collective. Mais, souligne le MR, la prévention ne suffit pas toujours. Tout un volet de son programme a trait à la sanction et à la prise en charge des délinquants sexuels. Daniel Bacquelaine propose des "peines de sûreté", notamment de 30 ans après une condamnation à perpétuité pour des faits commis sur des mineurs de moins de 16 ans. Le MR veut également relever le seuil d'admission à la libération conditionnelle, une aggravation automatique des peines en cas de récidive et une redynamisation de la mise à disposition du gouvernement.

Christine Defraigne souligne que la prise en charge des délinquants sexuels condamnés doit être plus contraignante. "Beaucoup de condamnés préfèrent aller à fond de peine et ne pas suivre un traitement", précise la sénatrice qui veut imposer, afin d'éviter la récidive, l'obligation pour ces délinquants de suivre un traitement dès leur entrée en prison.

Pour le député Jean-Pierre Malmendier, les victimes doivent être mieux informés de leurs droits. "L'information fait trop souvent défaut. On en est encore au tout début en matière de droit des victimes", souligne-t-il. Le sénateur Jacques Brotchi veut que les délinquants sexuels libérés puissent être aisément localisés, d'autant plus que la récidive est généralement plus grave que le fait précédent. Il préconise des traitements pharmacologiques, accompagnés de traitements psychologiques pour ces délinquants. Dans la foulée de l'affaire Stacy et Nathalie, il avait proposé la pose d'un implant sur les délinquants sexuels graves, une proposition qui avait été critiquée.

"L'implant, c'est une idée mise sur la table mais s'il y avait des bracelets électroniques inamovibles, je suis preneur", souligne-t-il aujourd'hui.

Toujours dans un souci de mieux identifier les auteurs, Christine Defraigne estime que "l'ADN, la reine des preuves, est en souffrance". La banque ADN n'est pas complétée comme elle devrait l'être, souligne la sénatrice qui préconise un accès plus direct pour les magistrats au casier judiciaire et la création d'un registre national des délinquants sexuels condamnés qui intégrerait des données plus larges que le casier judiciaire.

[Retour](#)